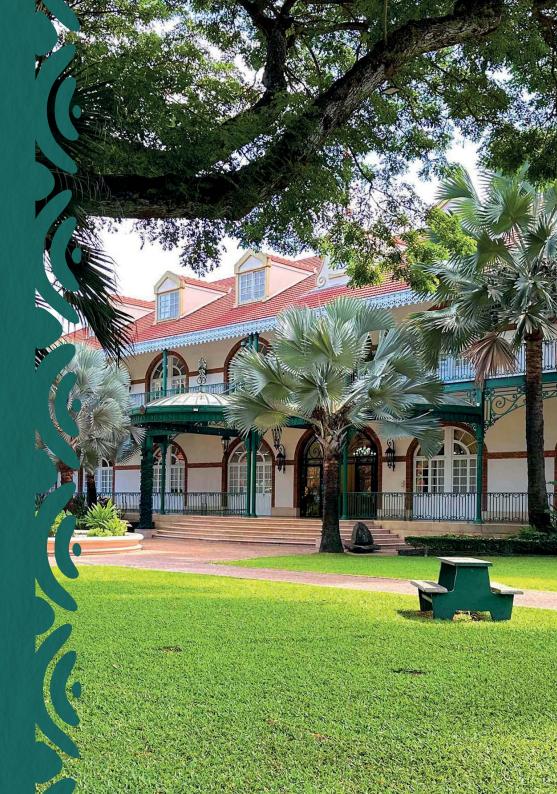
4.1
PRINCIPES D'ORGANISATION
ET PRÉSENTATION







Depuis l'évolution statutaire de 2004, la création, la définition des missions et l'organisation des services administratifs relèvent du conseil des ministres (Loi organique n° 2007-1719 du 7 décembre 2007 - article 90 1°).

## L'administration de la Polynésie française se compose, au 31 décembre 2023 de 52 services administratifs dont :

- 2 services d'assistance aux Institutions dénommés secrétariats généraux, chacun pour ce qui le concerne, chargé d'apporter son assistance au Gouvernement
  - 5 auprès du Gouvernement en matière de moyens généraux, d'accueil, de sécurité et de communication,
  - 8 auprès de l'administration en matière de budget et de finances, de ressources humaines, d'informatique, d'imprimerie officielle, de modernisation et de réformes.
- 5 services ont une vocation territoriale: la Délégation de la Polynésie française à Paris (DPF) représente la Polynésie française en métropole et auprès des instances européennes; les 4 circonscriptions d'archipel interviennent chacune sur un archipel (lles Sous le Vent, lles Tuamotu Gambier, lles Marquises et lles Australes).
- 1 service de la douane mis à la disposition du territoire de la Polynésie française
- Les services administratifs portent des dénominations variées telles que :

Agence: 2Délégation: 7

• Direction générale: 4

• Direction: 21

• Direction mise à la disposition du territoire de la Polynésie française : 1

• Secrétariat général: 2

• Service: 10

• Circonscription: 4

Pour autant, ils ont tous le même statut, le même niveau hiérarchique et, à la différence des établissements publics, n'ont pas d'autonomie financière et juridique.

Leur organisation interne est déterminée par la délibération n° 2000-132 APF du 9 novembre 2000 fixant les principes de déconcentration de l'administration de la Polynésie française, la circulaire n° 225/PR du 29 août 2002 pour son application, complétées par la circulaire n° 285/CM du 16 octobre 2003 relative à l'harmonisation de l'organisation interne des services de l'administration de la Polynésie française.

### Cette organisation est basée sur les 4 principes suivants :

## Les principes de la déconcentration administrative :

- **Principe de répartition :** toute mission d'un service administratif se répartit entre une fonction d'encadrement, de conception et d'évaluation des politiques publiques, qui incombe à l'administration centrale, et une fonction de mise en œuvre et d'application de ces mêmes politiques incombant à l'échelon ou aux subdivisions déconcentrées.
- **Principe de représentation:** les ministères et leurs administrations centrales sont représentés dans chaque archipel par la circonscription et par des subdivisions déconcentrées. Cette représentation peut être directe ou indirecte.

#### Les principes d'organisation administrative :

- **Principe de structuration :** un service administratif est chargé de mettre en œuvre les missions qui lui ont été assignées. Il se compose de différentes unités. Chaque unité est chargée d'attributions substantielles et est pourvue des moyens de les exercer, dans un souci d'optimisation des ressources. Par combinaison de leurs activités, cohérentes dans les fonctions qu'elles rassemblent, les unités concourent à la réalisation de prestations au bénéfice des usagers ou de l'administration elle-même.
- **Principe de responsabilisation :** toute unité intègre en son sein un pôle d'autorité, garant de la qualité des prestations fournies par cette unité.

# 2. EVOLUTION DE L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE



Au cours de l'année 2023, le service de l'énergie a été remplacé par la Direction polynésienne de l'énergie.

Le tableau ci-après détaille les évolutions des services administratifs.

ANNÉE	Nombre	Variation	DÉTAIL
2013	49	- 8 + 8	Création : SGHC, COM Réorganisation : ADN + ARN - > DGEN DBP + DGFP - > DBF DRM - > DRMM SRI - > DAIE SEM - > SDE SPJ - > SPJP
2014	49	- 3 + 3	<u>Création</u> : SG ME <u>Réorganisation</u> : DEP + DES - > DGEE IGA - > DMRA
2015	48	-2 +1	<u>Suppression</u> : SGHC <u>Réorganisation</u> : SJS - > DJS
2016	47	-3 +2	Suppression: SG MED Réorganisation: PRO + SAS- > SAS Création: DHV
2017	49	-2 +4	Suppression : DGPS et SDR Création : ARASS, DAG, DBS, DPI
2018	48	2 +1	Suppression : DFCF et DAS Création : DSFE
2019	50	-1 +3	<u>Réorganisation</u> : SMG <u>Création</u> : CDE et DAP
2020	51	+1	<u>Réorganisation</u> : DCA (ex. SAU) <u>Création</u> : DPDJ
2021	51	0	Suppression : DPI Création : DCO et ADE
2022	51	0	Suppression : SI Création : DSI
2023	51	0	Suppression : SDE Création : DPE